



**Déclaration de Son Excellence M. Jorge Lomónaco (Mexique)
Vice-président de l'Assemblée des États Parties**

**Journée de la justice pénale internationale
17 juillet 2011**

Le 1^{er} juin 2010, au cours de la quatrième séance plénière de la Conférence de révision du Statut de Rome à Kampala, les États Parties ont adopté par consensus la Déclaration de Kampala par laquelle ils réaffirment leur volonté de contribuer à promouvoir le Statut de Rome et sa pleine mise en œuvre. Guidés par un esprit renouvelé de coopération, les États Parties ont décidé, entre autres choses, de célébrer, le 17 juillet, la Journée de la justice pénale internationale.

Cette date commémore la nuit du 17 juillet 1998, au cours de laquelle la communauté internationale a franchi une étape historique en adoptant le Statut de Rome. Comme nous le savons tous, l'adoption du Statut a constitué un moment capital vers la fin de l'impunité pour les auteurs des crimes les plus graves qui constituent un sujet de préoccupation internationale – le génocide, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité, le crime d'agression – et qui mettent en péril la paix, la sécurité et le bien-être du monde.

L'année 2011 marque la première occasion de célébrer la Journée de la justice pénale internationale. Pour cette première édition, le principal objectif est de sensibiliser le grand public et la communauté internationale à travers des activités organisées par la Cour à La Haye et dans ses bureaux extérieurs.

Étant entendu que la Cour, à l'origine de la Journée de la justice pénale internationale, sera le fer de lance de ces commémorations, nous espérons que d'autres acteurs, comme l'Organisation des Nations Unies et les tribunaux *ad hoc*, prendront part à cette initiative. L'engagement fort des États Parties, par l'intermédiaire de déclarations de haut niveau, d'engagements et d'événements symboliques, comme des séminaires et des conférences, est absolument essentiel. Il est tout aussi important pour la CPI de cibler les milieux académiques et juridiques, ainsi que les ONG et la société civile. Ces acteurs jouent un rôle crucial, non seulement dans la diffusion des informations sur la Cour et ses activités, mais également dans l'incarnation de « notre conscience » et occupent ainsi une place décisive dans la sensibilisation à cette journée si particulière.

Depuis la Conférence de révision en 2010, cinq États ont adhéré au Statut de Rome : la Grenade, la République de Moldavie, Sainte-Lucie, les Seychelles et la Tunisie. L'année qui vient de s'écouler a, par conséquent, été une nouvelle fois synonyme de succès pour la Cour et la justice internationale. Cela ne reflète pas seulement l'engagement d'un nombre toujours plus important de pays au système du Statut de Rome, mais cela envoie aussi un message fort à la communauté internationale pour qu'elle continue à poursuivre ses efforts,

garantir que les crimes les plus odieux fassent l'objet d'une enquête et que justice soit rendue.

Les célébrations sont parfois l'occasion de moments de réflexion. Pour signaler clairement la maturité du système de la CPI, la Cour et les États Parties ont décidé de joindre leurs forces et de participer ensemble au processus de révision de sa gouvernance, tout en respectant complètement l'indépendance judiciaire de la Cour. Le Groupe d'étude sur la gouvernance est devenu une plateforme extraordinaire de dialogue entre la Cour et les États Parties, où il est possible de débattre des préoccupations et des attentes de chacun de façon constructive et sensée, tout en renforçant notre processus institutionnel pour moins nous appuyer sur des personnalités fortes et plus sur des institutions solides. Cette démarche a débouché sur une meilleure compréhension, non seulement des obstacles à surmonter pour améliorer le fonctionnement de l'ensemble du système, mais aussi de ses différentes forces, et a ainsi permis de convertir même ceux qui doutaient d'une telle approche. Dans ce contexte, je ne peux que rendre hommage à la vision du Président Song.

Au moment de donner le coup d'envoi de cette Journée de la justice pénale internationale, nous lançons également le processus qui va mener à la commémoration du dixième anniversaire de la création de la CPI en 2012. J'aimerais profiter de l'occasion qui m'est donnée pour encourager toutes les parties prenantes, la communauté de la CPI dans son ensemble, à participer activement à la préparation de la célébration d'un tel événement.

La Journée de la justice pénale internationale est la parfaite occasion de célébrer l'élargissement de la famille de la CPI et de démontrer que la volonté de lutter contre l'impunité est plus forte que jamais. Par conséquent, je suis à la fois fier et honoré de déclarer ouverte cette cérémonie spéciale qui est le point de départ de la célébration de la première journée de la justice pénale internationale du 17 juillet 2011.

La Haye, le 7 juillet 2011
